



Association des Médecins Omnipraticiens des Bois-Francs

Communications de l'AMOBF - Projet de loi 11

Le gouvernement de la CAQ a déposé le 11 novembre dernier un projet de loi (PL11) concernant les médecins de famille. Ce projet de loi est une intrusion de plus dans l'autonomie des médecins de famille. Il est inacceptable notamment quant aux visées de surveillance de notre pratique (Hub) et quant à la limitation de la prise en charge de patients au GAMF. Cette intrusion suscite de la colère parmi les membres de l'exécutif et nous devinons que c'est aussi le cas pour vous. La fédération bien que prête à collaborer pour trouver des solutions pour un accès à des soins de santé pour tous les québécois, n'acceptera pas de mesures coercitives ni pénalisantes envers ses membres. À l'heure actuelle, des équipes étudient toutes les options disponibles, et ce même du point de vue juridique. Cependant, tant que le projet de loi, n'est ni adopté, ni appliqué, il n'est pas possible de contester du point de vue légal. Nous souhaiterions établir un dialogue constructif, et positif, en mode recherche de solutions avec vous. Votre exécutif aimerait vous entendre sur des solutions / moyens pour faire valoir notre point de vue, au près du gouvernement et de la population. Advenant l'adoption du projet de loi, quelles actions seriez-vous prêts à entreprendre ?

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeio_VAPoryvt0X-ErexvyiJyx_kvQFsY7e7p4TWM8CRI39pA/viewform?usp=pp_url

Votre exécutif